VANVEY infos

Bulletin d'informations du Conseil Municipal de Vanvey — Juillet 2016

MAIRIE DE VANVEY
1, Place de la Mairie
21400 VANVEY
Tél. 03 80 81 83 54
Email : mairie.vanvey@wanadoo.fr
Maire 06 85 08 72 60
Email : ivp.pao@orange.fr
Site : www.vanvey.fr

Secrétariat de Mairie
LUNDI 17h - 18h
JEUDI 16h - 18h
VENDREDI 17h - 19h

Agence Postale
LUNDI 14h - 18h
MERCREDI 8h - 12h
JEUDI 14h - 18h
SAMEDI 9h - 12h

Syndicat Intercommunal des Eaux de Combe Noire
Jean-Jacques BRICHE
06 56 82 30 95

Bulletin d'information diffusé aux habitants de la commune.
Rédaction : Mairie de Vanvey
Responsable de la Publication : Philippe VINCENT
Impression : Mairie

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Phillippe VINCENT, *Maire*
Nathalie CAILLETET, *1ère Adjointe*
Hervé VIEULES, *2ème Adjoint*
Jean-Marie POURCELOT, *3ème Adjoint*
Jean-Jacques BRICHE, *Conseiller*
Hélène COLLIN, *Conseillère*
Paule FONQUERNIE, *Conseillère*
Cindy JOLY, *Conseillère*
Emeric ROGER, *Conseiller*
Patrice ROMANEL, *Conseiller*
Séverine VINCENT, *Conseillère*

Edito

Chères Vanvéennes, ChersVanvéens,

OBJECTIF « PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT » VANVEY S'ENGAGE !

Soyons objectif c'est pour l'avenir que nous travaillons. Depuis 2014, les réglementations relatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques sont un sujet de discussion et de mise en œuvre sur la commune. Les visites de terrain avec la commission environnement mise en place en 2014 et regroupant des élus, personnel communal et habitants de la commune privilégient « la protection de l'environnement au sens du milieu dans lequel la société évolue. Il s'agit de limiter la pollution, de réduire la consommation énergétique ou encore de retraiter les déchets.»
Il a été décidé par le conseil municipal de s'engager dès 2015 dans un processus de suppression des produits phytosanitaires et des pesticides. Cette démarche, imposée par le cadre législatif (1) à échéance du 1 janvier 2017, demande au personnel communal chargé de l'entretien de la voirie et des espaces verts, un changement des pratiques professionnelles. Comme tout changement qui modifie les habitudes, elle invite aussi les habitants de notre commune à porter un regard différent sur leur environnement immédiat.
L'enjeu, est bien entendu environnemental pour la préservation de nos espaces naturels, mais il est avant tout d'ordre sanitaire pour nous, nos enfants et petits enfants.
En s'entourant de l'expertise de certaines communes et des réalisations d'espaces publics, la commune a décidé de s'engager dans cette démarche dès 2015 au travers d'une part : un plan de désherbage et d'autre part d'un plan de gestion des espaces publics par notamment de la tonte et du fauchage raisonné, le paillage des massifs.
L'objectif de la commune est de fournir un cadre de vie agréable à ses habitants, tout en respectant l'environnement et les contraintes financières (2). Pour ce dernier point, nous avons du prioriser nos dépenses en fonction des impacts des différentes actions. Nous avons donc donné la priorité à des aménagements d'espaces publics.
Tout changement nécessite un temps de mise en œuvre, de calage et de changement des habitudes pour la commune et ses habitants. Le passage à ce nouveau mode de gestion des espaces verts n'a pas été facilité cette année par les intempéries exceptionnelles qui ont diminué l'efficacité des actions du fait des pluies quotidiennes.
Afin d'atteindre ses objectifs, la commission environnement travaille dans un esprit d'amélioration continue. Les habitants intéressés sont les bienvenus à la commission pour contribuer à ce projet. C'est ensemble que nous pourrons construire un village plus respectueux de son environnement.

Philippe Vincent
Maire de Vanvey

(1) et (2) voir page 2

Fête du 14 Juillet 2016

Mercredi 13 Juillet
22h00 Rassemblement Salle ERL
Retraite aux flambeaux
23h00 FEU D'ARTIFICE (suivant autorisation préféctorale)
22h30 BAL DES POMPIERS sur le Jeu de Quille

Jeudi 14 Juillet
16h00 à 18h30 JEUX POUR LES PETITS ET GRANDS
(Pêche, fakir, jeu de quille, tir à la carabine, etc...)
BUVETTE - GAUFFRES
18h30 APERITIF offert par la municipalité

INFOS - INFOS - INFOS

OBJECTIF "ZÉRO PHYTO"
VANVEY S'ENGAGE !

(1)

Loi n° 2014-110 du 6 février 2014 dite LoiLabbé

L'article 68 de la loi relative à la transition énergétique

(Loi n° 2015-992 du 17 août 2015)

Après près d'un an de débats parlementaires, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte a été adopté mercredi 22/07/2015.

L'article 68 du projet de loi vise à modifier la loi dite « Labbé » du 6 février 2014. Les modifications de la Loi Labbé inscrites à l'article 68 :

L'échéance concernant l'interdiction aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public est avancée au 1er janvier 2017. Cette interdiction ne s'applique pas aux produits de bio contrôle, produits AB et produits à faibles risques.

Il sera également interdit au 1er janvier 2017 d'utiliser des produits phytosanitaires sur les voiries, à l'exception des zones étroites ou difficile d'accès ou si elle entraîne des sujétions disproportionnées sur l'exploitation routière.

Pour les particuliers, la vente en libre service sera interdite au 01/01/2017 et l'interdiction d'utilisation avancée du 01/01/2022 au 01/01/2019.

(2)

Coût de mise en place de produits phytos dans le respect des lois et normes en vigueur.

Certification du personnel et agrément (validité 5ans) Certiphyto : **400,00 €**

Matériel et équipement :

Combinaison intégrale, masque à cartouche, gants, bottes, lunettes : **200,00 € HT**

Pulvérisateur à débit régulier électrique : **500,00 € HT**

Armoire de stockage et locaux : **600,00 €HT**

Produits : Mars – Avril (durée 6 à 7 mois)

Antigerminatif foliaire évite la pousse et la levée des adventices (mauvaises herbes) brûle les herbes hautes développées (produit homologué PJT (Parcs Jardins Trottoirs)

Dosage suivant fiche d'étalonnage, à épandre en période propice (pas de pluie, ni vent, éviter les risques de lessivage du au pluie après épandage (pollution rivière et nappe phréatique)

Bidon de 5 litres de 300 à 400 € le bidon pour 5000 m2 de traitement

2 bidons par an pour Vanvey) : **800,00 € HT**

Sel de potassium pour maintenir l'action des produits précédents :

Bidon de 5 litres de 100 à 150 euros le bidon pour 8000 m2 de traitement

2 bidons par an pour Vanvey) : **300,00 € HT**

Anti-mousse : évite la pousse des mousses.

Bidons de 10 litres 80,00 euros Ht le bidon pour 50m2 de traitement

20 bidons par an pour Vanvey) : **1600,00 € HT**

Une année de traitement et entretien pour Vanvey (matériel et produits) :

4400,00 € HT

Réunion du Conseil Municipal de Vanvey du Lundi 20 Juin 2016

Présents : Philippe Vincent, Nathalie Cailletet, Hervé Vieulès, Jean-Jacques Briche, Paule Fonquernie, Patrice Romanel, Séverine Vincent.

Absents : Hélène Colin, Cindy Joly, Emeric Roger.
Jean-Marie Pourcelot a donné procuration à Paule Fonquernie.

La séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : Mme Nathalie Cailletet

Lecture est faite par le Maire du Procès Verbal du Conseil du 11 Mars 2016, qui ne fait l'objet d'aucune remarque.

Travaux de Voirie

Les travaux d'enrobé du Chemin des Vergers vont commencer cette été, réfection de la bande de roulement en enrobé pour un montant de 13240 euros, subvention du Conseil Départemental de 5000 euros.

Délibération vente cuve réserve d'eau

Après présentation et proposition du Maire concernant la vente d'une cuve réserve d'eau, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la vente de cette cuve dans l'état et enlèvement assuré par l'aquéreur pour un montant de 200 € à Monsieur GENRET Jean Paul.

Délibération facturation énergie chaufferie bois

Après présentation du calcul de facturation par Nathalie Cailletet.

Part variable d'un montant total de 4 400 euros et part fixe d'un montant de 12 157 euros Pour l'ensemble du réseau de distribution de la Chaufferie bois Communale, le conseil municipal accepte la facturation du chauffage dans sa présentation initiale (7 voix pour et une abstention).

Présentation dans ce dossier de la chaufferie bois communale, des contacts pris avec le SICECO pour les études d'extension du réseau de chauffage.

Délibération Etat d'assiette 2017/ Forêt Communale

Après en avoir délibéré en réunion de commission bois le 16 juin dernier, le conseil municipal décide d'inscrire à l'Etat d'Assiette 2017 les parcelles 14, 18, 39, 106, les parcelles 40, 101, 102, 103 dont le passage est sollicité en complément (coupes non réglées), sollicite le report du passage en coupe pour les parcelles 35, 36, 109, 19, 20 , la vente en bloc et sur pied des parcelles 39, 40, 101, 102, 103. Les coupes 14 et 18 à destination des affouages et la vente en bois façonnés des futaies par l'ONF, le surplus étant délivré à la commune de la coupe 106.

Délibération SICECO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été approuvé par arrêté préfectoral le 25/03/2016. Il y est indiqué, à la page 37, que, pour parvenir à une rationalisation maximale en matière de distribution publique d'électricité, il convient d'étendre le périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes membres du SIERT de Plombières les Dijon.

Pour mettre en application cette mesure, Madame la Préfète vient de notifier à la commune l'arrêté portant projet d"extension de périmètre du SICECO : les 7 communes qui appartenaient en même temps au Grand Dijon et du SICECO seraient retirées du périmètre du Syndicat pour être uniquement gérées par la Communauté urbaine et les 24 communes du SIERT de Plombières les Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon seraient intégrées au SICECO. Ce dernier serait donc composé de 681 communes (664 actuellement).

Monsieur le Maire précise que c'est à l'ensemble de ces 681 communes de se prononcer sur cette modification de périmètre selon la règle suivante de majorité : moitié des organes délibérants représentant la moitié au moins de la population totale. Il indique que cette extension correspond à la demande qui avait été formulée par 544 communes du SICECO à la Préfecture fin 2015 et début 2016 et propose donc aux membres du Conseil Municipal de réitérer leur accord.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vu l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de périmètre du SICECO en date du 10 mai 2016, approuve la modification du périmètre du SICECO proposé par l'arrêté susmentionné et autorise le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Délibération extension du SICEC

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a arrêté le 25 mars 2016 par la Préfecture de Cote d'Or. Ce document prévoit l'extension du SICEC à 63 communes de Côte d'Or et 2 communautés de communes de Haute Marne et de l'Yonne à la date du 1er janvier 2017.

Madame la Préfète de Cote d'Or a invité par écrit le conseil municipal à délibérer sur le projet d'extension du périmètre du SICEC au bassin versant de la Seine amont.

Cette proposition est issue des Lois MAPTAM et NOTRE.

La Loi MAPTAM a créé la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations),

Cette compétence sera :

- automatiquement transférée des communes aux communautés de communes.
- c'est une compétence obligatoire
- mise en application au 1er janvier 2018

La Loi NOTRe vise la rationalisation des intercommunalités.

Concernant la compétence GEMAPI, une communauté de communes à la possibilité de transférer sa compétence à un syndicat mixte, à condition que :
- celui-ci présente un périmètre s'étendant sur plus de 3 EPCI à fiscalité propre.
- son périmètre soit fixé sur les limites d'un bassin versant géographique cohérent.

Le syndicat intercommunal des cours d'eau Châtillonnais deviendrait alors un syndicat mixte qui compterait 112 communes et 2 communautés de communes. L'adoption de nouveaux statuts sera également nécessaire à la modification de cette structure, qui prendra le nom de Syndicat Mixte SEQUANA.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal vote :
- Contre le projet d'extension du SICEC à 63 communes, à la communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais et à la communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne.
- Contre le projet de statuts du syndicat mixte Sequana.

SIVU CHATILLONNAIS MONTAGNE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reformuler une seconde demande de retrait du Syndicat à la nouvelle Présidente du SIVU CHATILLONNAIS MONTAGNE.

En questions diverses ont été abordé les sujets suivants :
- Saint-Phal (sinistre vol, demande DRAC),
- Salle des Fêtes sinistre après orage et éclairage parking,
- Vente par la commune de terrain et maison.

Séance clôturée à 22h30

INFORMATION : MAÎTRISE DES DÉPENSES !

Broyage et enlèvement de l'élagage des arbres des promenades:
Montant des devis : entre 4000 et 6000 €uros
Réalisé par nos soins avec location d'un broyeur : 544,32 €uros TTC

Récupération et stockage de 40 m³ de copeaux pour le paillage et l'alimentation des chaufferies de la commune. Ce travail a été réalisé par Eric, Jean-Charles, Jean-Claude, Nono, Hervé, Philippe et Frédéric Joly, agent communal.

COURSE CYCLISTE TOUR DE CÔTE-D'OR

Passage à Vanvey
le Samedi 9 juillet 2014
entre 10h15 et 10h45
venant de Villiers-le-Duc par le lotissement, RD 112 a, rue du Merdant, rue de la Forge, RD 928, rue Basse.

Extrait
Arrêté temporaire n°2016-06-04
Stationnement bilatéral de tous véhicules est interdit en bordure et sur la chaussée de la route départementale D112a et la route départementale D928 dans l'agglomération de Vanvey sur toute la traversée du village le Samedi 9 Juillet 2016 de 10h00 à 11h30

RALLYE AUTOMOBILE PEKIN-PARIS 2016

Samedi 16 juillet 2016 entre 11h00 et 14h30

Les voitures sont superbes et toutes très anciennes.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Contre les **cambriolages**, ayez les **bons réflexes !**

Les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus : **www.interieur.gouv.fr**

Appelez le **17**

INFO...INFO...INFO...

FERMETURE DES SERVICES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE
Jusqu'au 15 Juillet 2016 inclus

AGENCE POSTALE
du 25 juillet au 15 août inclus

INFO...INFO...INFO...

ENEDIS

L'ELECTRICITÉ EN RÉSEAU

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de la clientèle, des travaux sont programmés et entraîneront une coupure d'éléctricté sur le territoire communal LE LUNDI 11 JUILLET 2016 ENTRE 9H00 ET 12H00
Chemin Derrière le Village,
Ruelle de l'Ecole,
Promenade de l'Esplanade,
1,9,13,21 rue des Ponts,
Ruelle Bricot,
2,3 Place de la Mairie,
10 rue de Villiers,
Chemin de la Creuse,
Allée de St Phal,
Rue Grandchamp,
1,9,13,17,25 au 29, 33 au 35,
4 au 6, 10, 18 au 20, 26 rue Basse,
23 ruelle St André,
1, 2 au 4 ruelle St Jean,
Le Fourneau,
Rue du Merdant,
1 au 3 ruelle St Jacques,
8 au 10 rue de la Forge,
le Moulin Haut,
Grand Cour,
1 ruelle St Ambroise.

Manifestations et événements à venir à Vanvey

Dimanche 10 Juillet, à partir de 18h00

Amoureux de musique traditionnelles du Nord et d'ailleurs, amateurs de compositions originales !

CONCERT PASTORAL ET SINGULIER

AUTOUR DE GABRIEL LENOIR

Gabriel Lenoir est un incontournable des musiques à danser traditionnelles et du répertoire de violon populaire en France. Avec bonne humeur, délicatesse et simplicité, il nous propose de découvrir les musiques qu'il aime, des musiques porteuses d'histoires et de mouvement pour qui s'y laisse entraîner.

Après le concert, tous les musiciens présents sont invités à rejoindre Gabriel et son compère Etienne à la vielle ancienne et électrique, pour poursuivre la fête avec un bal improvisé !

Atelier d'Etienne ROGNON à Vanvey

Paricipation libre - Auberge Espagnole sur place.

Dimanche 7 Août de 6h00 à 18h00

VIDE GRENIER

organisé par

l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Vanvey

Parking Salle des Fêtes à Vanvey

Buffet - Buvette

Inscriptions : 03 80 81 84 17 - 06 36 89 97 94

Manifestations, cérémonie et événements à Vanvey

Championnat de France de RAID UNSS
de passage à Vanvey au pied de la Chapelle Saint-Phal
le Mercredi 11 Mai 2016

72ème anniversaire de la Bataille de la Forêt
Dimanche 12 Juin 2016

EXPOSITION DE BRODERIE
par l'Association "L'Atelier des Petites Croix de Vanvey"
Dimanche 22 Mai 2016

BARBECUE DE L'AMICALE DES AÎNÉS
Dimanche 3 Juillet 2016